

**BANQUE PASCHE MONACO**

au capital de 5.600.000 euros  
Siège social : 7, boulevard des Moulins - Monaco

**BILAN AU 31 DECEMBRE 2009**

(en euros)

<b>ACTIF</b>	<b>2009</b>	<b>2008</b>
Caisse, banques centrales, CCP.....	2 821 990,48	3 727 018,92
<b>Créances sur les établissements de crédits :</b> .....	<b>67 359 038,11</b>	<b>166 586 625,12</b>
A vue.....	53 302 643,87	55 294 930,83
A terme.....	14 056 394,24	111 291 694,29
<b>Créances sur la clientèle :</b> .....	<b>5 157 750,87</b>	<b>3 064 878,57</b>
Comptes ordinaires débiteurs.....	1 638 242,90	1 357 287,23
Autres concours à la clientèle.....	3 519 507,97	1 707 591,34
Immobilisations incorporelles.....	565 190,27	25 460,28
Immobilisations corporelles.....	129 390,09	122 995,00
Autres actifs.....	661 411,87	494 123,07
Comptes de régularisation.....	78 606,34	110 451,63
<b>Total de l'Actif.....</b>	<b>76 773 378,03</b>	<b>174 131 552,59</b>
<b>PASSIF</b>	<b>2009</b>	<b>2008</b>
<b>Dettes envers les établissements de crédits :</b> .....	<b>1 108 693,82</b>	<b>5 480,15</b>
A vue.....	1 108 693,82	5 480,15
A terme.....		
<b>Comptes créditeurs de la clientèle :</b> .....	<b>68 251 527,54</b>	<b>165 924 914,91</b>
A vue.....	52 682 162,41	27 626 945,17
A terme.....	15 569 365,13	138 297 969,74
Autres passifs.....	561 728,46	539 603,98
Comptes de régularisation.....	387 390,28	344 255,31
Provisions pour risques et charges .....		
Fonds pour Risques Bancaires Généraux.....		
<b>Capitaux propres :</b> .....	<b>6 464 037,93</b>	<b>7 317 298,24</b>
Capital souscrit.....	5 600 000,00	5 600 000,00
Réserves .....	163 006,39	163 006,39
Report à nouveau .....	1 554 291,85	2 207 600,61
Résultat de l'exercice.....	-853 260,31	-653 308,76
<b>Total du Passif.....</b>	<b>76 773 378,03</b>	<b>174 131 552,59</b>

**HORS BILAN AU 31 DECEMBRE 2009**

(en euros)

	<b>2009</b>	<b>2008</b>
<b>1. ENGAGEMENTS DONNES</b>		
Engagements de financement.....	367 189,97	1 745 147,58
Engagements de garantie.....	676 969,79	335 446,74
Engagements sur titres/devises.....		597 647,51
<b>2. ENGAGEMENTS RECUS</b>		
Engagements de financement.....		
Engagements de garantie.....	214 789,15	1 654 789,15
Engagements sur titres/devises.....		629 023,06

**COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2009**

(en euros)

<b>RÉSULTAT</b>	<b>2009</b>	<b>2008</b>
+ Intérêts et produits assimilés.....	1 893 239,72	7 533 142,47
- Intérêts et charges assimilées.....	-1 220 809,32	-6 308 858,34
+ Produits sur opérations de crédit-bail et assimilées.....		
- Charges sur opérations de crédit-bail et assimilées.....		
+ Produits sur opérations de location simple.....		
- Charges sur opérations de location simple.....		
+ Revenus des titres à revenu variable.....		
+ Commission (produits).....	997 348,13	829 929,54
- Commission (charges).....	-267 348,51	-312 456,70
+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation.....	64 557,86	105 314,41
+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés.....		
+ Autres produits d'exploitation bancaire.....		
- Autres charges d'exploitation bancaire.....	-6 529,13	-8 282,97
<b>PRODUIT NET BANCAIRE.....</b>	<b>1 460 458,75</b>	<b>1 838 788,41</b>
- Charges générales d'exploitation.....	-2 206 588,40	-2 404 699,30
- Dotations aux amortissements.....	-108 404,22	-89 397,87
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION.....</b>	<b>-854 533,87</b>	<b>-655 308,76</b>
+/- Coût du risque.....		
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION.....</b>	<b>-854 533,87</b>	<b>-655 308,76</b>
+/- Gains ou pertes sur actifs immobilisés.....	250,00	
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPÔT.....</b>	<b>-854 283,87</b>	<b>-655 308,76</b>
+/- Résultat exceptionnel.....		
- Impôt sur les bénéfices.....		
+/- Dotation/reprises de FRBG et provisions règlementées.....	1 023,56	2 000,00
<b>RESULTAT NET.....</b>	<b>-853 260,31</b>	<b>-653 308,76</b>

---

**NOTE ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS****I - Principes comptables et méthodes d'évaluation**

Les comptes annuels de notre établissement sont présentés conformément aux dispositions arrêtées par la Commission Bancaire et aux règles prescrites par le règlement CRC 2000-03 du 4 juillet 2000 émanant du Comité de la Réglementation Comptable.

**1.1 Créances et dettes**

Des provisions pour créances douteuses sont constituées quand apparaît un risque probable de non-recouvrement total ou partiel. Les provisions affectées à des encours spécifiques sont comptabilisées en déduction de l'actif, conformément au règlement du Comité de la Réglementation Comptable CRC 2002-03 du 12 décembre 2002. La Banque examine périodiquement la situation des différents dossiers et procède à l'ajustement des dotations en conséquence.

Les intérêts sont comptabilisés au Compte de Résultat prorata temporis. Les commissions sont comptabilisées dès l'enregistrement comptable des transactions les ayant générées.

**1.2 Immobilisations incorporelles et corporelles**

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition. Les amortissements ont été pratiqués selon la méthode linéaire sur leur durée probable d'utilisation, et en vertu des taux couramment admis.

**1.3 Portefeuilles de titres et Instruments financiers à terme**

Dans le cadre de son activité de gestion, la banque a été amenée à traiter des opérations de change à terme, pour le compte de sa clientèle.

La banque ne détient pas de portefeuille de titres pour compte propre, qu'il s'agisse de titres de transaction, de placement ou d'investissement.

**1.4 Réévaluation / conversion des opérations en devises**

Conformément aux dispositions des règlements 89/01 et 90/01, les créances, les dettes, les engagements hors bilan exprimés en devises sont convertis au cours de change officiel à la date de clôture de l'exercice.

Les produits et charges en devises sont convertis en Euros avec comme référence le cours au comptant en vigueur le jour des transactions.

Les contrats de change à terme sont évalués avec comme référence le cours à terme restant à courir, à la date de clôture de l'exercice.

Les produits et pertes de change dégagés des opérations conclues en devises sont portés au Compte de Résultat.

**II - Comparabilité des comptes**

Aucun changement de méthode comptable sur l'exercice en cours n'est venu affecter la comparabilité des comptes avec ceux des exercices précédents.

En termes de fiscalité, la banque a dégagé un chiffre d'affaires sur Monaco inférieur à 75 %, ainsi, selon les dispositions fiscales monégasques, elle demeure dans le champ d'application de l'impôt sur les bénéficiaires.

**III - Informations sur les postes du bilan, du hors bilan et du compte de résultat****3.1 Informations sur les postes du bilan**

- Opérations avec la clientèle et avec les établissements de crédit (créances et dettes)

Les créances et dettes, exprimées en milliers d'euros se ventilent selon leur durée restant à courir comme suit :

**Ventilation des Créances et Dettes suivant la durée résiduelle (en milliers d'euros)**

Rubrique	durée < 3 mois	3 mois <durée <1an	1an < durée< 5ans	durée >5 ans
Caisse, banques centrales, CCP	2 821			
Créances sur les Établissements de crédits				
à vue :	53 302			
à terme :	14 056			
Comptes ordinaires débiteurs	1 638			
Autres concours à la clientèle	1 372	1 171	976	
Dettes envers les Etablissements de crédits	1 109			
Comptes créditeurs de la Clientèle	66 562	1 690		

Les opérations réalisées avec des entreprises liées (Groupe CIC) ou avec lesquelles il existe un lien de participation (Banque Pasche SA) s'élèvent au 31 décembre 2009 à 66 831 milliers d'euros pour les créances sur les établissements de crédit.

- Les Immobilisations (en milliers d'euros)

Type d'immobilisation	Montant brut au 1 <sup>er</sup> janvier 2009	Acquisitions / (Cessions)	Reclas- sement	Dotations aux amortis- sements	Amortis- sements cumulés au 31 décembre 2009	Valeur résiduelle au 31 décembre 2009
<b>Immobilisations incorporelles :</b>						
Frais d'établissement et autres Immobilisations incorporelles	270	561		(22)	(266)	565
<b>Immobilisations corporelles :</b>						
Agencements, installations et autres immobilisations corporelles	666	87		(86)	(623)	130
<b>Total immobilisations</b>	<b>936</b>	<b>648</b>	<b>-</b>	<b>(108)</b>	<b>(889)</b>	<b>695</b>

- Provisions constituées en couverture d'un risque de contrepartie (à l'actif et au passif)

Le montant total des créances douteuses au terme de l'exercice 2009 représente 1 197 milliers d'euros.

Ce montant est provisionné à hauteur de 997 milliers d'euros.

- Fonds pour Risques Bancaires Généraux

Conformément à la politique du Groupe, aucun F.R.B.G. n'est constitué.

- Actionnariat et capitaux propres

A fin décembre 2009, le capital social de la banque se compose de 350'000 actions de 16 euros chacune, soit 5 600 000 euros. La participation de l'actionnaire principal, la Banque Pasche S.A. (Genève) s'élève à 99,99%.

Le résultat de l'exercice comptable de l'établissement ressort en perte de 853.260,31 Euros.

- Autres postes du bilan

- Intérêts courus ou échus, à recevoir ou à payer inclus dans les postes du bilan au 31.12.2009  
(en milliers d'euros)

Postes	Montants Euros	Montants devises	Total
<b>Actif</b>			
Créances sur les Etablissements de Crédit	40	16	56
<b>Total inclus dans les postes de l'actif</b>	<b>40</b>	<b>16</b>	<b>56</b>
<b>Passif</b>			
Dettes envers les établissements de crédit	-	-	-
Comptes Créiteurs de la clientèle	12	6	18
<b>Total inclus dans les postes du passif</b>	<b>12</b>	<b>6</b>	<b>18</b>

- Autres Actifs et Passifs (en milliers d'euros) :

Postes	Comptes de l'actif	Comptes du passif
Débiteurs divers (TVA à récupérer, etc)	661	
Créiteurs divers (TVA à payer, etc)		562
<b>Total Autres</b>	<b>661</b>	<b>562</b>

- Comptes de régularisation

Le tableau ci-dessous donne par catégories d'opérations le détail des comptes de régularisation (en milliers d'euros) :

Postes	Comptes de l'actif	Comptes du passif
Charges constatées d'avance	17	
Produits à recevoir	61	
Charges à payer		387
Comptes d'ajustement sur devises	-	-
<b>Total Comptes de Régularisation</b>	<b>79</b>	<b>387</b>

### 3.2 Information sur le Hors-Bilan, sur les instruments financiers à terme et sur les autres engagements

- Garanties données et reçues

Garanties données	En milliers d'Euros
Engagements de financement	367
Engagements d'ordre de la clientèle	677

<b>Garanties reçues</b>	<b>En milliers d'Euros</b>
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit	215

Les engagements donnés d'ordre de la clientèle sont intégralement couverts par le nantissement des actifs des clients concernés.

Au niveau des garanties reçues, la Banque Pasche Monaco bénéficie pour son loyer d'une caution de la Banque Pasche S.A. Genève à hauteur de 40 milliers d'euros.

- Instruments financiers à terme

Contrats de change non dénoués au 31/12/2009 (en milliers d'euros)

<b>Postes</b>	<b>A recevoir</b>	<b>A livrer</b>
Euros à recevoir, devises à livrer	-	
Devises à recevoir, Euros à livrer		
Devises à recevoir, devises à livrer		
Devises à livrer, devises à recevoir		-
<b>Total opérations de change à terme</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Au 31 décembre 2009, aucune opération n'était en cours.

### **3.3 Informations sur les postes du compte de résultat**

- Produits et charges d'intérêts (en milliers d'euros)

	<b>Charges</b>	<b>Produits</b>
Etablissements de crédit		1 893
Clientèle	1 221	
<b>Total</b>	<b>1 221</b>	<b>1 893</b>

- Ventilation des Commissions pour l'exercice 2009 (en milliers d'euros)

<b>Rubriques</b>	<b>Charges</b>	<b>Produits</b>
Opérations avec la clientèle	119	478
Prestations de services financiers (com. de gestion, ddg, etc)	66	334
Autres opérations diverses de la clientèle (cartes bleues, com s/credit, etc)	82	185
<b>Total commissions (hors opérations de change)</b>	<b>267</b>	<b>997</b>
Opérations de change		65

- Charges générales d'exploitation (en milliers d'euros)

Frais de personnel	1 013
Dont charges sociales	354
Autres frais administratifs	1 193
<b>Total charges générales d'exploitation</b>	<b>2 206</b>

## **IV - Autres informations**

### **4.1 Effectif**

L'effectif rémunéré de la banque était de 15 personnes au 31 décembre 2009.

#### 4.2 Résultats financiers de la société au cours des trois derniers exercices

Nature des indications (en milliers d'EUR)	2009	2008
<b>1. Situation financière en fin d'exercice</b>		
Capital social	5 600	5 600
Nombre d'actions émises	350 000	350 000
<b>2. Résultat global des opérations effectuées</b>		
Produit net bancaire	1 460	1 839
Résultat brut d'exploitation	(854)	(655)
Coût du risque		
Résultat d'exploitation	(854)	(655)
Résultat courant avant impôts	(854)	(655)
Résultat exceptionnel	-	-
Impôts sur les bénéfices		-
Dotations / reprises de provisions	1	2
Résultat net	(853)	(653)
Montant des bénéfices distribués	-	-

#### 4.3 Ratios prudentiels

- Ratio de Solvabilité

Ce ratio s'applique sur base consolidée conformément au règlement n° 2000-03 du 6 septembre 2000 et notre établissement est dispensé de la production à la Commission bancaire de l'état 4008 correspondant.

- Coefficient de liquidité

Ce coefficient permet de suivre et de contrôler la faculté d'un établissement à rembourser notamment ses dépôts exigibles à très court terme. Les modalités de calcul et les objectifs de ratios ont été définis par le règlement CRB 88/01 modifié.

Ainsi au 31.12.09, la liquidité à 1 mois par rapport aux exigibilités à 1 mois était pour la banque de 288 %, le minimum requis étant de 100 %.

- Contrôle des grands risques

L'objectif poursuivi par la réglementation bancaire est de diviser les risques de chaque établissement bancaire et de proportionner chacun d'eux à son assise financière afin d'être toujours en mesure de faire face à la défaillance d'une entreprise (cf.CRB 93/05).

La surveillance de ce ratio se fait sur une base individuelle par la Banque Pasche Monaco SAM ainsi que sur une base consolidée au niveau de CIC Lyonnaise de Banque.

- Surveillance des risques de marché

La surveillance des risques de marchés introduite par les règlements CRB 95/02, 96/08 et 97/02 est exercée de manière individuelle par la Banque Pasche Monaco S.A.M. Cette surveillance est également exercée sur une base consolidée au niveau de la maison mère, la Banque Pasche SA.

#### 4.4 Réserves obligatoires

Au 31.12.2009, les réserves obligatoires placées auprès de la Banque de France s'élevaient à

1 570 milliers d'euros, incluant l'abattement forfaitaire de 100 Keuros.

RAPPORT GENERAL  
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2009

Messieurs les Actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article 25 de la loi numéro 408 du 20 janvier 1945, nous vous rendons compte, dans le présent rapport, de la mission générale et permanente qu'en vertu des dispositions de l'article 8 de la susdite loi vous nous avez confiée par décision de l'assemblée générale ordinaire du 29 mai 2008, pour les exercices 2008, 2009 et 2010.

Les états financiers et documents annexes, arrêtés sous la responsabilité du Conseil d'Administration de la société, ont été mis à notre disposition dans le délai prévu à l'article 23 de la même loi n° 408.

Notre mission, qui consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers, a été accomplie en faisant application des normes professionnelles habituelles et nous a conduits à examiner les opérations réalisées par la société durant l'exercice 2009, le bilan au 31 décembre 2009 et le compte de résultats de l'exercice de douze mois clos à cette date, présentés selon les prescriptions édictées par l'ordonnance souveraine n° 3.167 du 29 janvier 1946.

Ces documents ont été établis en suivant les mêmes critères de forme et au moyen des mêmes méthodes d'évaluation que ceux retenus au titre de l'exercice précédent.

Nous avons procédé à la vérification des divers éléments constituant l'actif et le passif de la société, ainsi que des règles auxquelles il a été fait recours tant pour leur valorisation que pour la discrimination des charges et produits inscrits dans le compte de résultats.

Notre examen a été effectué conformément aux normes de révision comptable généralement admises, dans le but d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne sont pas entachés d'irrégularités significatives et notamment par le contrôle, par sondages des montants et des informations contenus dans les états financiers, de leur justification, de l'appréciation de leur présentation d'ensemble et des principales évaluations faites par la Direction de la société ainsi que de l'application des principes comptables utilisés.

Nous avons également vérifié les informations sur les comptes données dans le rapport de votre Conseil d'administration, les propositions d'affectation des résultats et le respect par la société des dispositions légales et statutaires régissant le fonctionnement de ses organes sociaux.

A notre avis, le bilan et le compte de résultats de l'exercice ci-annexés, soumis à votre approbation, reflètent d'une manière sincère, en conformité avec les prescriptions légales et les usages professionnels, la situation active et passive de votre société au 31 décembre 2009, ainsi que les opérations et le résultat de l'exercice de douze mois clos à cette date.

Monaco, le 26 avril 2010.

Les Commissaires aux Comptes

C. TOMATIS

D. MEKIES